DOSSIER DE DÉCLARATION MATCH SENSIBLE

Formulaire à compléter par le club demandeur

À transmettre au District au moins **3 semaines avant la rencontre** : competitions@district-foot95.fff.fr

Un match sensible nécessite une attention particulière et un dispositif organisationnel adapté au niveau de risque identifié.

1 IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Club à l'origine de la demande *	
Personne référente *	
Téléphone portable *	
Adresse électronique *	
Date de la déclaration *	

2 INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE

N° de match *	
Compétition / catégorie *	
Club recevant *	
Club visiteur *	
Date et heure prévues *	
Stade / adresse complète *	
Terrain / installation	
Affluence totale estimée	
Supporters visiteurs estimés	

3 NIVEAU POTENTIEL DE SENSIBILITÉ

Cochez la situation principale. Le District peut apprécier les éléments et adapter les mesures.

☐	**NIVEAU 1** **Match sensible** Lié à l'enjeu	Enjeu sportif, affluence ou contexte de la rencontre. Accompagnement selon les préconisations de la CDPME ; implication du président et du RPS du club.
☐	**NIVEAU 2** **Match à risque** Lié à l'historique	Passif négatif, incidents ou tensions entre équipes. Surveillance accrue, avec veille et écoute sur les réseaux sociaux.
☐	**NIVEAU 3** **Mesures restrictives** ou huis clos	Décision de la commission de discipline ou CDPME. Étude de faisabilité, obligations de communication et mesures de sécurité renforcées.

Le niveau 3 est prononcé par les instances ; ce n'est pas une simple estimation du club.

4 MOTIFS ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Précisez les faits motivant la déclaration : enjeux, incidents, tensions, menaces ou historique. Indiquez, si possible, les dates et sources des informations (y compris réseaux sociaux). *

Mesures envisagées et accompagnement sollicité auprès de la CDPME
Ex. : dispositif d'accueil, séparation des publics, échanges entre RPS et présidents.

Joignez tout élément utile : rapport d'incident, courrier, capture d'écran, publication sur les réseaux sociaux.
Ne communiquez que les données strictement nécessaires.